

Texte de Wendelin Werner à propos de la LRU, publié sur Mediapart, le nouveau site web d'Edwy Plenel . La référence est <http://www.mediapart.fr/club/blog/wendelin-werner/280308/la-recherche-en-quete-d-efficacite>.

Wendelin Werner est professeur de mathématiques à l'université Paris-Sud 11 (Orsay) et à l'Ecole normale supérieure. Il a reçu en 2006 la médaille Fields, souvent comparée à un prix Nobel des mathématiques. Dans une tribune, il s'inquiète de voir des coutumes managériales appliquées dans l'organisation de la recherche scientifique.

La refonte radicale d'un système très complexe comme celui de l'organisation de la recherche scientifique en France, génère forcément des turbulences, et elle est souvent accompagnée d'une grande dissipation d'énergie et de bonne volonté. Mon but dans ce texte n'est pas de dénigrer les réformes en cours ni de dresser un panorama complet des différents problèmes de fond, mais plutôt d'évoquer quelques points concrets qui témoignent de la manière dont les conséquences supposées de ces changements sont ressenties en pratique par notre communauté.

La plupart des questions que je vais aborder ne sont d'ailleurs pas spécifiques à la France, puisqu'on retrouve les mêmes tendances chez la plupart de nos voisins européens. Ce texte a été écrit à l'invitation de Mediapart, dans le cadre d'un dossier sur le thème de la recherche scientifique et des réformes en cours, qui sera probablement étoffé dans les jours et les semaines à venir par d'autres contributions de chercheurs (d'ailleurs, si vous êtes l'un d'eux, contactez-moi avant de soumettre votre texte à Mediapart si vous souhaitez que je vous donne quelques conseils pour éviter que le rédacteur en chef ne modifie intempestivement et complètement votre titre en ligne afin de le rendre plus "accrocheur", sans vous prévenir -- cliquez si vous voulez savoir ce qui s'est produit dans mon cas ce vendredi après-midi...).

Prendre en compte la spécificité des disciplines

Avant de commencer, je voudrais insister sur une évidence qui me semble cruciale: Les disciplines scientifiques ont des modes de fonctionnement très variés. Du coup, ce qui est bien adapté à l'une peut s'avérer catastrophique pour une autre; ce que je pourrais, par exemple, essayer de proposer à partir de ma connaissance de la recherche en mathématiques ne s'avèrerait déjà probablement pas du tout pertinent pour mes amis physiciens. L'un des problèmes récurrents de toutes les réformes entreprises en France a été le traitement à l'identique de tous les chercheurs sans tenir compte de la spécificité de chaque secteur. Le rôle du travail en équipe, l'importance des post-doctorants dans un laboratoire, le handicap (ou l'intérêt) que représente le temps passé à enseigner, les besoins en matériel et en financement, le rôle des techniciens, la problématique de la « concurrence » (entre équipes, avec les pays étrangers, ou concernant les applications industrielles) et le rôle du CNRS peuvent tous varier très fortement d'une matière à l'autre. Il serait très souhaitable de laisser enfin suffisamment de souplesse afin que chacune y trouve son compte!

La question des recrutements

Suite à la loi sur l'autonomie des universités (la loi LRU), le mode de recrutement des enseignants-chercheurs changera (en principe) en 2009, et les universitaires apprennent en ce moment les règles de fonctionnement des futures commissions. De nombreuses choses sont encore floues pour nous (par exemple : qui gèrera les autres questions importantes actuellement traitées par les commissions de spécialistes ?). Ce point concernant les procédures de recrutement peut sembler technique, mais il est bien entendu capital. Pour chaque poste, une commission spécifique sera nommée par le conseil scientifique de l'université, avec une grande proportion de membres extérieurs au

laboratoire concerné. Bien sûr, le but est d'éviter des «combines locales», mais cela compliquera la tâche pour les endroits où les choses se passent bien. La prospective et la négociation avec des candidats venant de l'étranger sera, par exemple, encore plus délicate que maintenant (comment contacter et démarcher un excellent candidat potentiel puisque la commission constituée de membres majoritairement extérieurs à l'université est souveraine?). La stabilité des commissions de spécialistes assurait (en principe) aussi une cohérence et une continuité dans la «politique» de recrutement. En conséquence, nous essayons en ce moment de voir comment contourner de manière légale cette nouvelle règle administrative (doit-on créer des sous-commissions à avis consultatif?) et les endroits où une réelle stratégie à long terme est menée se trouvent plutôt déstabilisés. Tout cela ne présage pour l'instant pas de plus de souplesse et de réactivité en termes de recrutement.

Compétition et marketing

Abordons maintenant le thème de la concurrence et du «fund-raising». La communauté mathématique française – tout comme la communauté internationale d'ailleurs - fonctionne plutôt bien. Elle est assez unie, et elle a des règles déontologiques claires basées sur des évaluations scientifiques dures (il faut dire que nous avons la chance que notre discipline s'y prête bien). Nous travaillons en général seuls ou avec quelques collègues français ou étrangers, qui se trouvent rarement dans la même université que nous. Les mathématiciens se sont donc adaptés sans mal au grand nombre d'universités françaises, et forment en quelque sorte un tissu recouvrant l'ensemble du territoire hexagonal. Il y a de très bons chercheurs, susceptibles d'être recrutés par les toutes meilleures universités américaines s'ils se portaient candidats, dans la plupart des villes de province. Il faut d'ailleurs prendre soin de ne pas les pénaliser dans l'évolution et la possible hiérarchisation des universités.

La loi LRU a naturellement tendance à inciter les différentes institutions à «jouer perso» et à démarrer une concurrence stérile qui mettrait à mal cette notion de communauté scientifique unie et ouverte. On peut clairement voir de possibles conflits institutionnels à de nombreux niveaux : entre universités françaises (le classement de Shanghai !), entre grands organismes de recherche (INRIA, CNRS, ...), entre les universités et les grandes écoles (en particulier les Ecoles normales supérieures si imbriquées dans le système universitaire), entre les réseaux thématiques de recherche avancée et les universités. La compétition, louée par Nicolas Sarkozy dans son discours en janvier (même s'il précise qu'elle doit être «loyale et fructueuse»), n'est pas l'unique aiguillon qui nous fait avancer; la coopération, l'échange et la confiance entre scientifiques restent indispensables. L'un de nos plaisirs les plus grands, qui est peut-être même l'une des raisons pour lesquelles nous avons choisi ce métier, est précisément de partager nos découvertes avec ceux de nos collègues qui les comprennent vraiment et d'apprendre les leurs.

La loi LRU incite au «fund-raising» à l'anglo-saxonne, c'est-à-dire à la recherche de financement par des dons (incités fiscalement) émanant principalement de grandes entreprises. Cet argent est alors versé à des fondations associées aux universités ou aux grandes écoles. J'ai pu assister à des réunions où d'excellents scientifiques s'engagent «pour le bien commun» à se former de manière intensive dans les prochains mois aux «techniques de fund-raising» auprès de cabinets privés spécialisés, avec la perspective de ralentir considérablement leur recherche et, à la place, d'aller démarcher les entreprises du CAC 40 comme AXA, la Société Générale ou Lagardère.

J'imagine que les «coachs» ne rappelleront pas toujours à leurs élèves

le fait qu'ils font partie d'une communauté scientifique unie. Par ailleurs, comme la plupart des institutions démarrent ce processus en même temps et vont sans doute frapper aux mêmes portes, les conflits semblent inévitables (j'ai déjà entendu un «premier arrivé, premier servi – il faut se dépêcher!»). Ils risquent même de se produire à l'intérieur d'une université entre plusieurs fondations. L'histoire a montré que lorsqu'un système collectiviste découvre le capitalisme dont il ne connaît pas forcément les règles et les coutumes, ce ne sont en général pas les plus méritants qui se taillent la part du lion. L'analogie est un peu caricaturale, j'en conviens, mais les techniques de marketing constituent bien une "rupture culturelle" pour nous; saurons-nous défendre avec conviction des slogans comme celui de «la campagne de fund-raising» que la fondation de l'Ecole polytechnique vient de lancer: «Can you imagine eXcellence without an X?»... Ceci étant dit, le vrai problème n'est pas l'allergie de certains membres de notre communauté aux cravates et au marketing, mais bien la question de l'efficacité pour la recherche scientifique de ces approches inspirées du monde de l'entreprise, où les règles de la concurrence sont bien plus claires.

Recherche et audit ?

Pour finir, mentionnons le problème de l'évaluation. Tel que je le perçois, l'un des principaux problèmes actuels réside dans le manque de confiance et de connaissance mutuelle entre le pouvoir politique et la communauté scientifique. Le pouvoir a compris que la recherche et l'innovation sont cruciales pour l'avenir du pays, mais il pense qu'augmenter simplement la dotation financière sans toucher au système ne serait pas très efficace. En simplifiant, on pourrait dire qu'il ne se voit pas uniquement investir dans la recherche au travers de négociations salariales avec des syndicats, et il n'a peut-être pas tort.

Les politiques semblent cependant authentiquement souhaiter nous aider à «travailler mieux». Ainsi, et ceci n'est pas propre à la France, ils veulent mettre en place un système de financement «avec évaluation» pour s'assurer de ne financer à long terme que des projets «qui marchent». Mais il faut bien à un moment donné faire simplement confiance aux scientifiques puisqu'ils sont de toutes les façons les seuls aptes à pouvoir évaluer correctement et finement la recherche. Aussi, «trop d'évaluation tue l'innovation».

D'abord du point de vue de l'emploi du temps : à titre d'exemple, mes travaux ainsi que ceux de mes collègues sont actuellement amenés à être évalués en France (je ne compte donc pas le European Research Council ou les autres institutions internationales !) par le CNU (Conseil national des Universités) pour la carrière de professeur, par la nouvelle AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) dans le cadre de l'évaluation du laboratoire dont nous faisons partie, par le jury de l'Institut universitaire de France (donnant en particulier des décharges d'enseignement) lorsque l'on y candidate, par la commission qui attribue les primes d'encadrement doctoral et de recherche, par l'ANR (Agence nationale pour la Recherche) pour le financement par projet, etc.

C'est bien sûr une dépense de temps et d'énergie considérable à la fois pour les évaluateurs et pour les évalués.

Ensuite et surtout, cela finit par modifier notre manière de voir la recherche: avec la perspective d'évaluations «objectives» de type «audit», plutôt rigides et simplificatrices, nous risquons tous de finir malgré nous par raisonner de manière plus comptable que scientifique.

Au terme de ces remarques, je me rends compte qu'il y a peut-être un

leitmotiv dans mon propos: pour encadrer le nouveau mode de fonctionnement de la recherche, nos politiques ont tendance à mettre en place des règles contraignantes qui ne sont pas toujours bien adaptées à notre manière de fonctionner et qui peuvent dans la pratique transformer la flexibilité et l'esprit d'initiative qu'ils entendent promouvoir en rigidité et nouvelles formes de dépendance.